



Comment Blanquer va transformer le bac et le lycée

► Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a présenté, mercredi 14 février, ses pistes pour réviser l'examen de fin d'études secondaires

► Quatre épreuves finales, plus celle anticipée de français, choix de spécialités par les lycéens et « oral terminal » seront appliqués pour la session 2021

► Le contrôle continu comptera pour 40% de la note et prendra la forme de partiels réalisés dans chaque établissement et d'un examen des bulletins

► L'objectif est de faire du bac, non plus un aboutissement, mais une passerelle entre études secondaires et universitaires

PAGES 8-9

Réforme du bac : de l'ambition et des questions

Quatre épreuves, fin des séries, contrôle continu...
Telles sont les modalités du bac présentées, mercredi 14 février, par Jean-Michel Blanquer

Le compte à rebours a pris fin. Trois semaines jour pour jour après la remise d'un rapport avançant des pistes radicales pour réformer bac et lycée, Jean-Michel Blanquer a présenté ses arbitrages en conseil des ministres, mercredi 14 février. Une réforme « redonnant du sens et de l'utilité » au bac, « tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur », a plaidé le ministre de l'éducation. Un baccalauréat estampillé « égalité » et « réussite », mais qui laisse encore beaucoup de questions ouvertes. Du nouveau lycée imaginé par l'universitaire Pierre Mathiot, M. Blanquer a retenu l'architecture générale – fin des séries, moins d'épreuves mieux réparties –, tout en livrant une déclinaison à minima des modalités du contrôle continu, enjeu pourtant central.

Un cadre confirmé Quatre épreuves terminales (cinq, en comptant celle anticipée de français), le reste de l'évaluation en contrôle continu : sur le papier, la promesse de campagne du président Macron est tenue. Pas de surprise sur la nature des épreuves, sur les barèmes ou sur le calendrier : M. Blanquer a suivi les préconisations du rapport Mathiot. En mars de l'année de terminale, les lycéens plancheront sur deux matières qu'ils auront choisies en « spécialités » (sciences économiques et sociales, physique-chimie...). Ce nouveau calendrier doit permettre de prendre en compte les résultats dans le processus d'orientation vers l'enseignement supérieur (par le biais du nouveau portail Parcoursup), qui commence au printemps, ce que ne per-

mettait pas le bac ancienne formule. En juin, auront lieu les deux autres épreuves terminales, un écrit commun de philosophie et une épreuve orale. Le tout valant pour 60% de la note globale au bac.

L'épreuve anticipée de français se tiendra toujours en fin de 1^{re}, mais le ministre a évoqué un « écrit et un oral revisités ». Fait-il seulement référence à de nouveaux contenus d'enseignement, après avoir saisi à ce sujet le Conseil supérieur des programmes ? Sur le terrain, on évoque la possible disparition de l'écriture d'invention, l'un des trois formats proposés à l'écrit du bac français.

Une interprétation du contrôle continu C'était l'autre promesse du candidat Macron, et le ministre s'y tient. A ceci près que le contrôle continu tel qu'il entend le mettre en œuvre consiste, en fait, à organiser dans chaque lycée des épreuves anonymes nationales – mais corrigées à demeure – valant pour 30% de la note finale. Des partiels, en somme, en plus de l'examen des bulletins scolaires qui ne comptera, lui, que pour 10%. Cette solution intermédiaire avait aussi la préférence de Pierre Mathiot, même si ce dernier évoquait aussi la possibilité de se contenter des bulletins – ce qui, murmure-t-on sur le terrain, aurait constitué un « vrai » contrôle continu.

A raison d'une épreuve par matière du tronc commun (de l'histoire-géo à l'EPS en passant par les langues), dont la passation s'échelonne sur les années de 1^{re} et de terminale, c'est un flot d'épreuves écrites qui s'annonce. Une fois la discipline validée, pourra-t-on miser sur l'assiduité des lycéens ? Avec des épreuves qui pourraient démarrer dès l'hiver de l'an-

née de 1^{re}, c'est une fin d'année marquée par de l'absentéisme que pronostiquent certains.

Des « spécialités » pour remplacer les séries En voie générale, les lycéens choisiront en 1^{re} et en terminale des disciplines « de spécialité », en lieu et place des actuelles séries (S, L et ES). La voie technologique reste inchangée. En voie générale, douze heures d'enseignement par semaine seront consacrées au tronc commun, et seize heures à un enseignement de spécialités à choisir entre onze matières. Le « poids » des emplois du temps côté élèves doit rester inchangé, autour d'une trentaine d'heures par semaine. Trois disciplines pourront être sélectionnées en 1^{re}, à raison de quatre heures chacune par semaine, et deux en terminale (pour six heures chacune).

Parmi ces spécialités, on retrouve les mathématiques, les langues, les arts, ou encore les sciences économiques et sociales. Mais d'autres matières transversales font leur apparition, comme « humanités, littérature et philosophie », « numérique et sciences informatiques » ou « écologie, agronomie et territoires ». On ignore qui assurera ces enseignements et comment seront constituées les classes composées de profils hétéroclites.

POUR LA RENTRÉE 2018, LE CHANGEMENT SERA LIMITÉ EN CLASSE DE SECONDE AVEC



UN « TEST DE POSITIONNEMENT » QUI DEVRAIT ÊTRE INTRODUIT EN DÉBUT D'ANNÉE

Une offre différenciée entre les lycées Au total c'est une trentaine d'assemblages de spécialités qui seront possibles, même s'il semble difficile que chaque lycée puisse en offrir autant. On verrait donc apparaître des « doublettes » spécifiques dans certains établissements, le ministre ayant promis une « marge de liberté » pour les lycées. Au risque de créer une inégalité dans l'offre éducative avec des établissements étiquetés « sciences » ou « humanités » ? A ce sujet, Jean-Michel Blanquer suggère au contraire que des assemblages atypiques puissent être proposés dans des lycées défavorisés, à la faveur de moyens supplémentaires qui restent à définir.

Des parcours plus figés qu'il n'y paraît Si l'un des enjeux de la réforme est d'offrir une plus forte spécialisation, le choix des spécialités se fera nécessairement à l'exclusion des autres. Par exemple, un élève à profil scientifique qui choisira les trois matières mathématiques, physique et SVT en 1^{re}, ne pourra en garder que deux en terminale. Il pourra choisir SVT et mathématiques, mais en abandonnant la physique-chimie. Impossible en outre

de rebattre les cartes entre la 1^{re} et la terminale quant au choix des spécialités, ce qui limite la flexibilité des parcours et le droit à l'erreur. Des modules d'orientation sont cependant prévus à raison d'une heure trente en 1^{re} et en terminale pour permettre aux lycéens de dessiner au mieux leur parcours en vue de leur passage vers l'enseignement supérieur.

Un oral redimensionné Il était attendu comme la principale nouveauté du bac 2021. Mais le « grand oral » a perdu son adjectif. Cet oral terminal devient une présentation de vingt minutes dont dix minutes de questions-réponses. L'élève y exposera devant un jury de trois personnes un projet préparé dès la 1^{re}, adossé à une ou deux disciplines de spécialité.

Des grilles horaires encore floues En théorie, chaque matière, qu'elle appartienne au tronc commun ou aux spécialités, a déjà son enveloppe d'heures : l'histoire-géo dispose de trois heures en première comme en terminale, l'EPS de deux heures aux deux niveaux, le français de quatre heures en 1^{re}. Mais les choses se compliquent dès lors que l'on aborde les nouvelles matières transversales. Les « humanités scientifiques et numériques », qui se substituent aux différents enseignements de sciences dans le tronc commun, sont dotées de deux heures par semaine, en 1^{re} comme en terminale.

L'objectif affiché est de maintenir une culture scientifique pour tous les élèves, y compris

pris les profils littéraires, sans que l'on sache quels profs seront mis face aux élèves et quel sera le contenu des cours. D'autres questions portent sur la spécialité « humanités, littératures et philosophie », dotée de quatre heures en 1^{re} et de six en terminale, et qui mélange plusieurs des disciplines actuellement proposées au lycée. Difficile, à ce stade, de savoir si cette matière offrira la même formation philosophique qu'aux actuels lycéens de L, qui bénéficient de huit heures de philosophie par semaine.

Un calendrier prudent Pour la rentrée 2018, le changement sera limité en classe de 2^{de} : un « test de positionnement » devrait être introduit en début d'année – nouveauté qui pousse certains enseignants à s'interroger, déjà, sur le devenir du brevet. Il est aussi question de mettre l'accent sur l'orientation. C'est en septembre 2019 qu'on verra de nouveaux programmes mis en musique en 2^{de} et 1^{re}, à la rentrée 2020 en terminale. Pour un bac « nouvelle formule » inauguré à la session 2021.

Ce qui a été écarté C'étaient des bruits de couloirs auxquels on avait fini par croire. Il n'y aura pas de suppression des mentions ni du système de compensation des notes, pas non plus de disparition des oraux de rattrapage. Finis, en revanche, les « points bonus » en option qui permettait aux lycéens de décrocher leur bac avec un 21/20. ■

MATTEA BATTAGLIA
 ET VIOLAINE MORIN



